

Image not found or type unknown



percement d'un mur mitoyen dans immeuble copropriété

Par **solminiac**, le 15/06/2023 à 19:13

le voisin a eu un degat des eaux le mur a été percé en plusieurs endroit, le sinistre réparé chez lui je reste avec ma surface de mur détruite que faire?

Bonjour Merci sont des marques de politesse CG du forum

Par **miyako**, le 15/06/2023 à 19:25

Bonsoir,

Il faut faire une déclaration de sinistre à votre assurance habitation et contactez le voisin ,afin qu'il fasse une déclaration également .Essayez de trouver un compromis amiable au travers de vos assurances respectives.De toutes façons c'est le voisin qui doit réparer chez vous .Prévenez également le syndic afin de voir si l'assurance de la co pro peut également intervenir .

Cordialement

Par **Chaber**, le 15/06/2023 à 19:32

bonjour

origine du sinistre?

Quels dommages?

Avez-vous fait une déclaration à votre assureur?

[quote]

.De toutes façons c'est le voisin qui doit réparer chez vous

[/quote]

Attendons une réponse plus précise sur les faits et les dommages?

Par **solminiac**, le **15/06/2023** à **22:17**

Bonsoir

la cloison a ete percée lors des reparations des tuyauteries mais des infiltrations ont occasionné des cloques et des pans d' enduits et de maçonnerie sont tombés en gravas de mon cotè sur environs 2 metres carrés le syndic a été avisé ainsi que mon assureur mais sans déclaration de sinistre formelle

merci

Par **Chaber**, le **16/06/2023** à **08:44**

bonjour

[quote]

le syndic a été avisé ainsi que mon assureur mais sans déclaration de sinistre formelle

[/quote]

Qu'attendez-vous?